



C

Rapport d'activités

2020

19

Corrèze

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Sommaire

Rapport moral	4
Assemblée générale à Saint-Pantaléon-de-Larche	5
Une année d'activités	5
Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine	6
Concours photo «Ma ruralité heureuse -vécue ou rêvée- en Nouvelle-Aquitaine»	7
COMMUNES ADHÉRENTES	8
CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS / AUTRES STRUCTURES	11
Démarche/partenariat	12
Urbanisme et paysage	13
Architecture et patrimoine	16
CONSEIL AUX PARTICULIERS	20
FORMATION DES MAÎTRES D'OUVRAGES ET PROFESSIONNELS	23
Journées techniques	24
SENSIBILISATION DU PUBLIC	27
Les Journées Nationales de l'Architecture	28
Plaquettes d'information et participation au Salon de l'habitat de Brive	29
Sensibilisation des scolaires	30
INFORMATION ET COMMUNICATION	31
PRESSE	32
BILAN ANNUEL	33
Le Conseil d'Administration	34
L'équipe du CAUE et Formations/Rencontres de l'équipe	35

Rapport moral

L'année 2020, année imprévisible... et cependant productive



Au CAUE, comme au sein de la plupart des associations, toutes les activités ayant été bousculées par la pandémie, l'équipe a su faire face à cette situation inédite, en urgence mais avec détermination. Elle a su mettre en place une nouvelle organisation du travail, tout en assurant la continuité du service... et assurer la réalisation de ses objectifs essentiels : conseils aux collectivités et aux particuliers, actions de sensibilisation et de formation.

Au cours du premier confinement (il y a un an !), l'occasion nous a été donnée de renforcer les liens étroits entretenus avec l'URCAUE, l'union régionale, par une action participative de sensibilisation, en photos, autour du thème : « Mon paysage confiné », via les réseaux sociaux...

Le lien avec les collectivités a été maintenu en permanence, malgré les incertitudes générées par les différentes étapes des scrutins municipaux !

Les sollicitations des collectivités et/ou des particuliers s'étant naturellement ralenties, l'équipe a profité de ce temps de pause pour engager un travail de fond sur les thématiques chères au CAUE. De nouvelles plaquettes ont été finalisées, particulièrement celles concernant les enduits. Une journée technique 3 est en cours de création sur les OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Au cours de la deuxième partie de l'année, on a constaté une reprise de l'activité... Reprise due à l'effet d'accélérateur du « Plan de relance » et du programme de contractualisation porté par le Conseil Départemental de la Corrèze qui encourage les collectivités à construire des projets sur une période de 3 ans. Ces propositions, très appréciées par les équipes municipales ou les com com, ont remporté un franc succès : au programme rénovation des centres-bourgs, projet d'équipements, aménagement d'espaces publics, rénovation énergétique...

Les temps forts de sensibilisation ont pu être maintenus : Salon de l'Habitat (Brive), le « Mois du cadre de vie », les « Enfants du patrimoine », les « Journées de l'architecture » (Tulle).

Avec l'URCAUE, un concours photos régional, « Ma ruralité heureuse » a été lancé en été, pour lequel les Corrèziens se sont particulièrement mobilisés. (Exposition présentée dans le hall du Conseil Départemental).

Au cours du deuxième confinement, les demandes de conseil aux particuliers se sont multipliées, ce qui a nécessité, pour l'équipe, d'ajuster les conditions de télétravail...

L'année 2020 s'est achevée sur un bilan incertain, au regard de la crise traversée, qui marque notre territoire. Cependant, nous pouvons constater que les pratiques de travail ont évolué et se sont modernisées, des thèmes d'actions et des projets innovants ont vu le jour, ainsi que la perspective d'une équipe prête à se renouveler...

Je veux saluer l'engagement de cette équipe qui a maintenu une dynamique d'actions en respectant les règles impératives de sécurité sanitaire. Le rapport d'activités que j'ai le plaisir de vous présenter ici et qui illustre le travail réalisé durant cette période d'incertitudes, en témoigne...

Lilith PITTMAN

Présidente du CAUE de la Corrèze
Vice-présidente du Conseil Départemental

Assemblée Générale à Saint Pantaléon de Larche



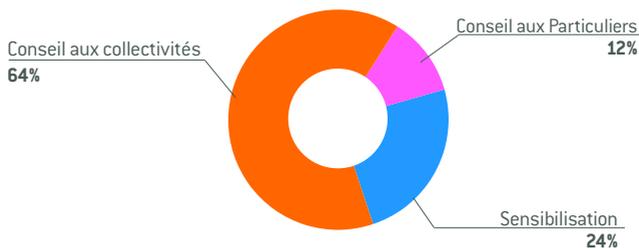
En 2020 et entre les gouttes du confinement, l'assemblée générale a été accueillie à Saint Pantaléon de Larche par son maire, Monsieur Lapacherie et par le Conseiller départemental du Canton, et Vice-Président du CAUE, Monsieur Jean-Jacques Delpech. La réunion

statutaire est l'occasion pour l'équipe de présenter l'activité, en détaillant certaines actions représentatives, et de rappeler la **démarche d'accompagnement des projets**. Puis, c'est sous un beau soleil que MM Lapacherie et Delpech ont fait découvrir les **aménagement paysagers du parc de Lestrade**.

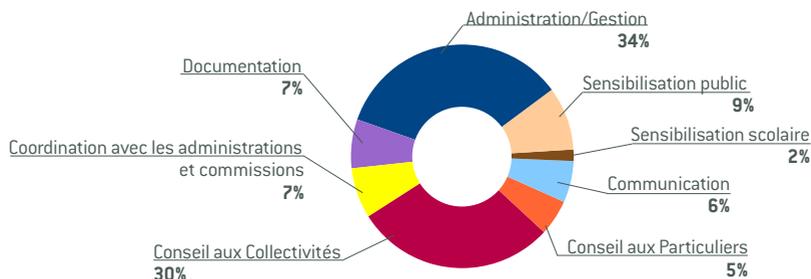
À l'issue de la visite, les participants ont pu apprécier de se retrouver autour d'un repas convivial au restaurant local.

Une année d'activités

Répartition de l'activité par grandes missions



Répartition de l'activité globale



Concours photo «Ma ruralité heureuse -vécue ou rêvée- en Nouvelle-Aquitaine»



Après le franc succès qu'a rencontré la première action de l'URCAUE NA, l'ensemble des CAUE de Nouvelle-Aquitaine a lancé, pendant la période estivale, leur **concours photographique pour valoriser la ruralité** en Nouvelle-Aquitaine.

Notre région propose une diversité d'espaces ruraux que l'on traverse ou dans lesquels nous vivons, sans prendre le temps d'en observer les qualités. L'objectif de ce concours était donc de définir le **regard positif** nous portons sur la ruralité dans notre région.

Les participants ont inscrit durant cette période au maximum 3 photos sur la plate-forme de dépôt accessible depuis le site Internet de l'URCAUE NA (www.urcaue-na.fr).

Ensuite, le concours était organisé en deux étapes :

- à l'**échelle départementale**, chaque CAUE était chargé de promouvoir le concours et d'organiser un jury qui sélectionnerait 10 photos ;
- à l'**échelle régionale**, y concouraient les photographies sélectionnées au niveau départemental.

7



Les trois premières photos se sont vues attribuer un prix. Les vingt meilleures photos ont fait l'objet de tirages destinés à être exposés dans le cadre de la mission de sensibilisation des CAUE en Nouvelle-Aquitaine. Le CAUE a organisé un **action de sensibilisation** en lien avec les photos durant les Journées Nationales de l'Architecture à la Pépinière d'entreprises INITIO.

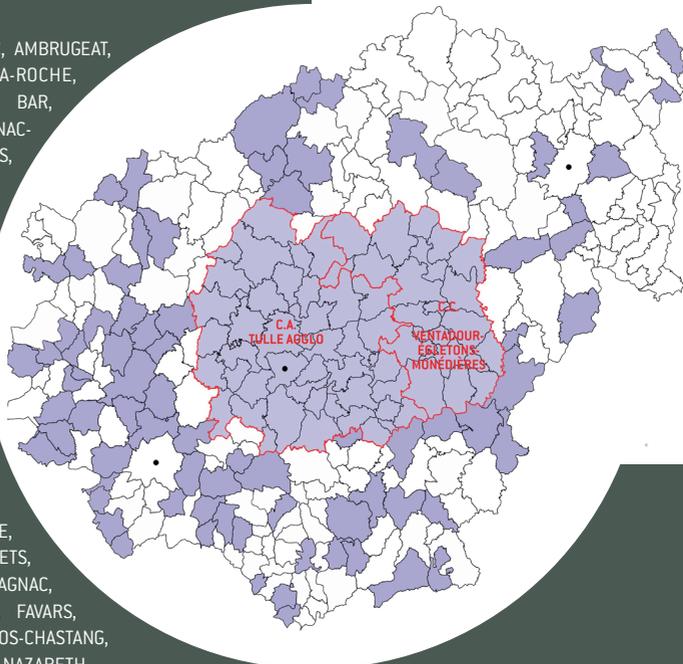


Photo retenue par l'URCAUE NA pour représenter la Corrèze

Communes adhérentes

AFFIEUX, ALBIGNAC, ALLASSAC, AMBRUGEAT, ARGENTAT/SAINT-BAZILE-DE-LA-ROCHE, ARNAC-POMPADOUR, AURIAC, BAR, BASSIGNAC-LE-BAS, BASSIGNAC-LE-HAUT, BEAUMONT, BENAYES, BEYNAT, BEYSSENAC, BILHAC, BRIGNAC-LA-PLAINE, CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL, CHABRIGNAC, CHAMBERET, CHAMBOULIVE, CHAMEYRAT, CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE, CHAMPAGNAC-LA-PRUNE, CHANAC-LES-MINES, CHANTEIX, CHARTRIER-FERRIÈRE, CHAUMEIL, CHIRAC-BELLEVUE, CLERGOUX, COLLONGES-LA-ROUGE, CORNIL, CORRÈZE, COSNAC, CUBLAC, DARNETS, DONZENAC, EGLÉTONS, ESPAGNAC, ESTIVALS, ESTIVAUX, EYREIN, FAVARS, GIMEL-LES-CASCADES, GROS-CHASTANG, GUMONT, HAUTEFAGE, JUGEALS-NAZARETH,

L'ÉGLISE-AUX-BOIS, LACELLE, LA-CHAPELLE-AUX-SAINTS, LA-CHAPELLE-SPINASSE, LADIGNAC-SUR-RONDELLE, LAFAGE-SUR-SOMBRE, LAGARDE-MARC-LA-TOUR, LAGRAULIÈRE, LAGUENNE-SUR-AVALOUZE, LAMAZIÈRE-HAUTE, LANTEUIL, LAPLEAU, LA-ROCHE-CANILLAC, LARCHE, LAROCHE-PRÈS-FEYT, LAVAL-SUR-LUZÈGE, LE CHASTANG, LE JARDIN, LE LONZAC, LE PESCHER, LES-ANGLES-SUR-CORREZE, LIGNEYRAC, MALEMORT/VENARSAL, MARCILLAC-LA-CROISILLE, MESTES, MEYRIGNAC-L'ÉGLISE, MEYSSAC, MONCEAUX-SUR-DORDOGNE, MONESTIER-MERLINES, MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE, MONTGIBAUD, MOUSTIER-VENTADOUR, NAVES, NOAILHAC, NONARDS, ORGNAC-SUR-VÈZÈRE, ORLIAC-DE-BAR, PALISSE, PANDRIGNES, PÉRET-BEL-AIR, PÉROLS-SUR-VÈZÈRE, PERPEZAC-LE-BLANC, PERPEZAC-LE-NOIR, PIERREFITTE, QUEYSSAC-LES-VIGNES, REYGADES, RILHAC-XAINTRIE, ROSIERS-D'ÉGLETONS, ROSIERS-DE-JUILLAC, SAINT-AUGUSTIN, SAINT-BONNET-L'ENFANTIER, SAINT-BONNET-LARIVIÈRE, SAINT-CERNIN-DE-LARCHE, SAINT-CLÉMENT, SAINT-CYPRIEN, SAINT-FREJOUX, SAINT-GENIEZ-Ô-MERLE, SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES, SAINT-HILAIRE-FOISSAC, SAINT-HILAIRE-PEYROUX, SAINT-JAL, SAINT-JULIEN-LE-PELERIN, SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL, SAINT-MARTIN-LA-MÉANNE, SAINT-MARTIN-SEPERT, SAINT-MERD-DE-LAPLEAU, SAINT-MEXANT, SAINT-PANTALÉON-DE-LAPLEAU, SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE, SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE, SAINT-PARDOUX-LE-NEUF, SAINT-PAUL, SAINT-PRIEST-DE-GIMEL, SAINT-SALVADOUR, SAINT-SYLVAIN, SAINT-VIANCE, SAINT-YBARD, SAINT-YRIEIX-LE-DÉJALAT, SAINTE-FORTUNADE, SARRAN, SEGONZAC, SEILHAC, SÉRANDON, SOUDAINELAVINADIÈRE, SOUDEILLES, SOURSAC, TREIGNAC, TROCHE, TULLE, USSAC, VARS-SUR-ROSEIX, VIGNOLS, VITRAC-SUR-MONTANE, VOUTEZAC, YSSANDON.



142 Communes (en forte baisse par rapport à l'année précédente)

La démarche

Adhérer au CAUE de la Corrèze, c'est pour la commune la possibilité :

- de participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée générale,
- de solliciter le conseil d'architectes, d'une paysagiste et d'urbanistes pour vous accompagner dans la définition et la concrétisation de vos projets d'aménagement, de construction, de réhabilitation ou de restauration,
- de bénéficier du prêt d'expositions,
- de mener des actions de sensibilisation,
- d'être assistée d'un professionnel pour les jurys de concours de maîtrise d'oeuvre,
- de consulter notre documentation,
- d'être informée et invitée aux manifestations organisées par le CAUE.

L'adhésion d'une Communauté de communes ou d'agglomération se calcule par le cumul des cotisations des communes membres.

<input type="checkbox"/> Communes de moins de 200 hab.	60€
<input type="checkbox"/> Communes de 200 à 499 hab.	100€
<input type="checkbox"/> Communes de 500 à 999 hab.	180€
<input type="checkbox"/> Communes de 1 000 à 1 999 hab.	350€
<input type="checkbox"/> Communes de 2 000 à 10 000 hab.	700€
<input type="checkbox"/> Communes de plus de 10 000 hab.	1800€

Elargissement des adhésions

L'adhésion au CAUE a été élargie à d'autres publics, personnes physiques ou morales, dans les conditions suivantes :

<input type="checkbox"/> Particulier	20€
<input type="checkbox"/> Association	50€
<input type="checkbox"/> Ecole	35€
<input type="checkbox"/> Collège	300€
<input type="checkbox"/> Lycée	300€
<input type="checkbox"/> Entreprise/professionnels	100€
<input type="checkbox"/> Etablissements publics	300€
<input type="checkbox"/> Membre bienfaiteur	don libre



Conseils

Conseil aux collectivités/autres structures

Le CAUE « est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » (Art. 7, loi du 3 janvier 1977, extrait).

Démarche/Partenariat

L'intervention du CAUE peut être sollicitée **par simple appel téléphonique** (à confirmer par courrier ou courriel). **Une première rencontre sur place** avec les élus permet au conseiller, architecte, urbaniste ou paysagiste, de prendre connaissance du contexte général et de réfléchir ensemble au projet, de façon large et approfondie.

À l'issue de cette visite et selon le sujet, **le CAUE rédige** un document de réflexion préalable, de conseil technique ou de définition des enjeux qui dresse un état des lieux, précise le cadre du projet et guide le maître d'ouvrage sur **une démarche cohérente**. La remise sur place de ce conseil aux élus permet souvent de préciser les suites à donner.

En 2020, le CAUE est intervenu sur **100** dossiers à destination des collectivités. Qu'il s'agisse de rédiger des conseils ou de participer à des commissions techniques, ce sont **73** communes corréziennes qui sont concernées et **3** EPCI.

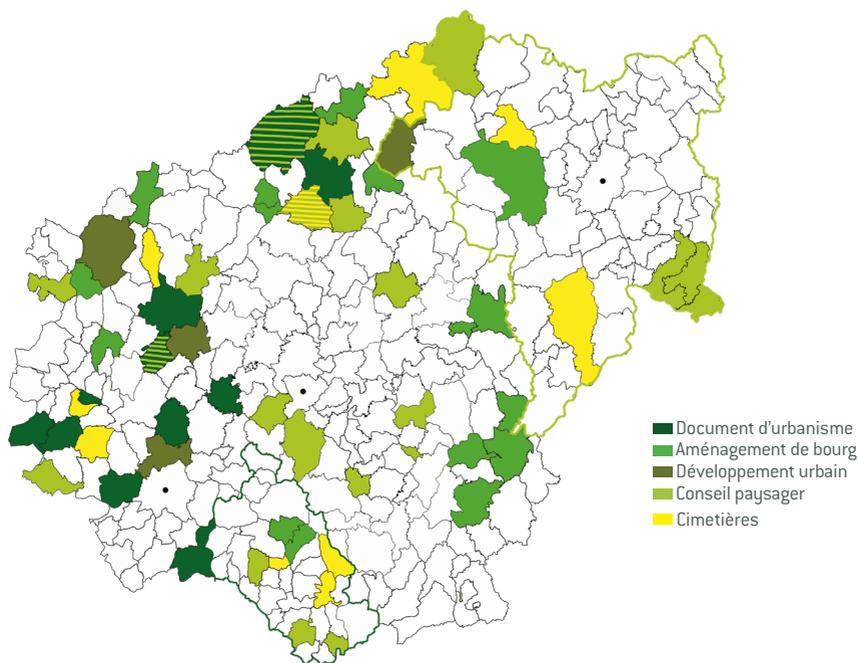
Convention avec le Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin

Le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin se situant sur les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, les trois CAUE ont signé une convention cadre de partenariat avec ce dernier. L'objectif est d'œuvrer ensemble à préserver, valoriser et sensibiliser aux patrimoines paysagers et architecturaux et d'encourager l'aménagement et le développement durable sur le territoire du PNR.

- Accompagnement de communes pour le développement d'aires d'écobivouac
- Participation à la commission de valorisation du patrimoine bâti
- Participation à l'étude « Principe et territorialisation des énergies renouvelables »
- Suivi des études de bourg,...



Urbanisme et paysage



13

- CHAMBERET, DONZENAC, ESTIVAUX, LOUIGNAC, PERPEZAC-LE-BLANC, SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES, SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE, TREIGNAC, TURENNE, VARS, VIGEOIS, CC MIDI CORRÉZIEN
- ARNAC-POMPADOUR, AURIAC, BASSIGNAC-LE-HAUT, BENAYES, GOURDON-MURAT, LA CHAPELLE-SPINASSE, LACELLE, LAFAGE-SUR-SOMBRE, LE PESCHER, MEYMAC, MOUSTIER-VENTADOUR, PEYRISSAC, RILHAC-TREIGNAC, SAINT-PRIVAT, SÉRILHAC, VIGNOLS
- BUGEAT, LUBERSAC, PERPEZAC-LE-NOIR, USSAC
- AFFIEUX, ASTAILLAC, BEYSSENAC, CHAMEYRAT, CUBLAC, CHAMBERET, ESTIVAUX, FORGES, MEYSSAC, LA-ROCHE-CANILLAC, PEYRELEVADE, QUEYSSAC-LES-VIGNES, SAINT-HILAIRE-LES-COURBES, SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE, SAINTE-FORTUNADE, SARRAN, UZERCHE, VEIX, HAUTE CORRÈZE COMMUNAUTÉ
- AFFIEUX, CHENAILLER-MASCHEIX, NEUVIC, NONARD, SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC, SAINT-CYPRIEN, SAINT-MARTIN-SEPERT, SAINT-SULPICE-LES-BOIS, TARNAC, YSSANDON

60 communes et **2** Com Com de 34 communes et 71 communes

65 dossiers traités dont 4 à l'échelle intercommunale ou autres groupements

Planification



Le CAUE, en tant que **Personne Publique Consultée** (PPC), accompagne les collectivités qui en font la demande tout au long de la démarche d'élaboration d'un document d'urbanisme.

Il s'agit, le plus souvent, du suivi de **Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux** (PLUi) mais aussi d'un accompagnement lors de la mise en oeuvre de **Sites Patrimoniaux Remarquables** (SPR) qui se substituent aux **Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine** (AVAP), le suivi des programmes de politique urbaine (PCAET, Action Coeur de Ville,...) et les ateliers d'**Assistance**

Continuités Ecologiques (ACE).

Le CAUE intervient autant durant la phase de diagnostic, lors de l'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) que sur les règlements graphiques et écrits. Il porte une attention toute particulière sur la mise en oeuvre des **Orientations d'Aménagement et de Programmation** (OAP).

Les documents d'urbanisme, longs et complexes à mettre en oeuvre, doivent venir servir les projets communaux. Le CAUE, par sa connaissance du terrain, des identités et des enjeux mais aussi le suivi des projets, reste un allié de la commune pour donner du sens à ces documents.

14

Présentation des éléments bâtis et paysagers identitaires

Depuis 2001, le CAUE constitue un **inventaire architectural et paysager** des éléments identitaires des communes de la Corrèze afin d'offrir aux collectivités et aux particuliers qui nous sollicitent, une expertise fondée sur une connaissance précise de leur territoire.

En amont du lancement de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, nous proposons à chaque commune de réaliser ce «recensement» et de le présenter à l'ensemble de l'équipe municipale **sous forme d'un diaporama**. Cet inventaire permet d'esquisser une première réflexion sur les enjeux à prendre en compte lors de l'étude d'urbanisme. Il sensibilise les communes sur les richesses de leur patrimoine à la fois bâti et paysager.



Aménagements de bourgs

NOTE D'ENJEUX

COMMUNE DE SAINT-PRIVAT
PROJET D'AMÉNAGEMENT DE BOURG

Tout le 10 septembre 2020.
Préparé par : Sabine Bédier, Responsable Territoires CAUE, C.A.U.E. I.R.

Préambule

La commune de Saint-Privat sollicite le CAUE pour l'accompagner dans le cadre d'un processus global d'aménagement de son bourg (ville). Une convention a été signée sur ce point, le 10 septembre 2020, entre le maire et Sabine Bédier, Responsable Territoires CAUE. Mais, pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de définir un cadre de travail commun. C'est l'objectif de cette note d'enjeux. Elle vise à définir un cadre de travail commun et à préciser les modalités de collaboration entre le CAUE et la commune. Elle vise également à préciser les modalités de collaboration entre le CAUE et les autres acteurs du territoire (associations, entreprises, etc.).

La présente note est une synthèse des différents points abordés au cours de la visite de terrain effectuée par le CAUE le 10 septembre 2020. Elle constitue une synthèse de la réunion de concertation du 10 septembre 2020. Elle vise à définir un cadre de travail commun et à préciser les modalités de collaboration entre le CAUE et la commune. Elle vise également à préciser les modalités de collaboration entre le CAUE et les autres acteurs du territoire (associations, entreprises, etc.).

1. État des lieux

a. Le territoire

Localisation
Le territoire de Saint-Privat est situé au Sud-Est du département, au cœur de la Vallée de la Vienne. Il est limitrophe de la commune de Saint-Genès-la-Vallée au Nord, de Saint-Genès-la-Vallée au Sud, de Saint-Genès-la-Vallée à l'Est et de Saint-Genès-la-Vallée à l'Ouest.

Population
La commune compte 2 285 habitants, répartis sur 1 081 hectares.

Urbanisme
Dans son règlement d'urbanisme, la commune a défini un périmètre de bourg. Ce périmètre est défini par la commune et est soumis à l'avis du CAUE. Le CAUE a pour mission de définir un cadre de travail commun et de préciser les modalités de collaboration entre le CAUE et la commune. Elle vise également à préciser les modalités de collaboration entre le CAUE et les autres acteurs du territoire (associations, entreprises, etc.).



Photo : Sabine Bédier, Responsable Territoires CAUE, C.A.U.E. I.R.

© 2020 CAUE Corrèze. Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la CAUE est formellement interdite.

Les collectivités ont plus ou moins de partenaires pour mettre en œuvre leur programme d'aménagement de Bourg. Le CAUE reste l'**interlocuteur privilégié** pour rédiger, en amont, une **note d'enjeux**. Ce document illustré présente la commune, son évolution, mais surtout les enjeux et des préconisations pour répondre aux attentes des élus. Il donne des pistes de travail, parfois des exemples d'aménagement mais sans jamais dessiner le projet. La note peut être **annexée au cahier des charges** nécessaire au recrutement d'une équipe pluridisciplinaire.

- Conseils ponctuels (Rilhac-Treignac, Gourdon-Murat, Le Pescher, Bassignac-Le-Haut)
- Rédaction d'une note d'enjeux (Sérilhac, Bugeat, Lacelle, Meymac, Moustier-Ventadour, La Chapelle-Spinasse, Saint-Privat, Saint-Clément)

Espaces publics

L'arrivée de nouvelles équipes municipales a relancé l'activité de conseil sur des projets de requalification ou de création d'espaces publics très variés. On sent une réelle motivation pour créer ou remettre à niveau des **lieux de convivialité**, places, parcs, espaces sportifs mais aussi des **sites naturels** (points de vue, zones humides, voies vertes) ou des lieux de recueillement (cimetières).

Deux collèges ont sollicité le CAUE pour travailler sur des projets de « renaturation » avec la participation des élèves.

- Site touristique à développer (Astillaac, Chamberet, Saint-Hilaire-Les-Courbes, Soursac)
- Parc public, plaine de jeux, square (Queyssac-Les-Vignes, Sainte-Fortunade, Chameyrat, Cublac, Forges, Ussac)
- Création d'aires de stationnement (Saint-Pardoux-La-Croisille, Meyssac, Estivals)
- Gestion suite à l'effacement du plan d'eau (Peyrelevade)
- Ecobivouac (Sarran, Veix, Tarnac)
- Mise en valeur de zone humide (Affieux)
- Cimetières (Saint-Cyprien, Yssandon, Neuvic, Le Chastang, Saint-Bazile-de-Meyssac, Affieux, Saint-Sulpice-Les-Bois, Tarnac, Saint-Martin-Sepert, Chenailier-Mascheix, Nonard, Saint-Hilaire-Taurieux)
- Cour de collège (Arsonval, Treignac)

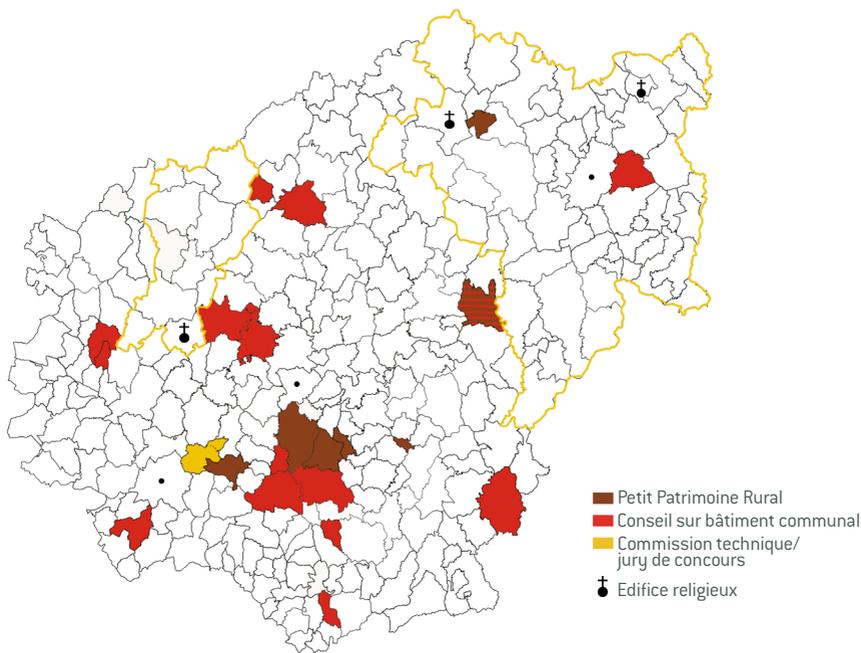


avant conseil



après conseil

Architecture et patrimoine



16

- CHAMPAGNAC-LA-PRUNE, CHAVANAC, DAMPNIAT, LAGARDE-MARC-LA-TOUR, MOUSTIER-VENTADOUR, SAINTE-FORTUNADE
- ALBUSSAC, AFFIEUX, BEAULIEU, BEYNAT, CHASTEUX, LAGRAULIÈRE, LE CHASTANG, MOUSTIER-VENTADOUR, SAINT-CLÉMENT, SAINT-FRÉJOUX, SAINT-HILAIRE-TAURIEUX, SAINT-JULIEN-AUX-BOIS, SAINT-SOLVE, RILHAC-TREIGNAC, VIGNOLS
- MALEMORT, CC PAYS D'UZERCHE, CC HAUTE CORRÈZE COMMUNAUTÉ
- ✝ LAMAZIÈRE-HAUTE, PERPEZAC-LE-NOIR, SAINT-MERD-LES-OUSSINES

23 communes et **2** Com Com de 12 communes et 71 communes

35 dossiers traités dont 2 à l'échelle intercommunale ou autres groupements

Équipement communal - aide à la programmation

Appelé par une commune qui s'interroge sur un édifice, existant ou à construire, le CAUE ne se contente pas de conseiller. Il écoute, inventorie, repère, analyse, **élargit le débat**, expose et compare des scénarios. Il rédige systématiquement un rapport, enrichi de **documents d'archives ou de photos de réalisations qui font référence**. Il permet aux élus d'élaborer clairement une commande et d'exercer une vigilance accrue dans les phases suivantes du projet pour qu'il soit de la meilleure qualité possible.

- Définir les enjeux en terme d'urbanisme, de paysage et d'architecture
- Apporter un point de vue architectural et programmatique
- Produire une note d'enjeux
- Accompagner le choix de la maîtrise d'oeuvre

Avenir des bâtiments désaffectés

La réhabilitation des bâtiments anciens, historiques et d'intérêt patrimonial d'une commune pose rarement des problèmes de principe. Mais désormais on est plus souvent face à la question du **devenir de bâtiments construits au XX^e siècle** dont l'intérêt architectural n'est pas consensuel même s'ils conservent une importance urbaine ou sociale.

Les communes, parallèlement, sont souvent déjà pourvues d'équipements et de logements locatifs, à hauteur de leurs moyens, et ne savent pas forcément **comment faire vivre et utiliser ce «nouveau» parc immobilier**.

- Analyser la pertinence des réaffectations potentielles
- Questionner l'adéquation forme/vocation/ besoins
- Envisager la vente ou l'acquisition, la démolition partielle

Rénovation extérieure ou aménagement de locaux existants

La réalisation d'un état des lieux du patrimoine bâti communal implique souvent, à l'issue, de repenser l'organisation et la répartition de l'ensemble des activités. Ainsi des transferts de locaux peuvent être envisagés pour faciliter l'accès du public.



- Définir l'intérêt patrimonial des bâtiments
- Déterminer les niveaux d'intervention (amélioration technique, du confort et évolution du fonctionnement)
- Envisager des possibilités de transformations en volume ou en façade

Réalisation d'un nouvel équipement

Il arrive que même de très petites communes aient une volonté d'investissement pour un équipement « actuel ». Par exemple, **les halles** sont plébiscitées ces derniers temps, en raison de leur polyvalence, de leur bon rapport qualité-prix et d'un besoin accru de lieux de rencontres abrités.

- Comparer les terrains potentiels d'implantation
- Réfléchir aux abords et aux liaisons entre quartiers
- Cadrer ou compléter le programme



Valorisation de l'habitat



Cet élément du cadre de vie est en principe traité par des commissions spécifiques comme celles des OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) et/ou par des bureaux d'étude à l'occasion des PAB (programmes d'aménagement de bourg). Cependant certaines communes souhaitent l'expertise du CAUE, étendant les projets de valorisation aux hameaux, et surtout comprenant bien « la

façade » comme un composant du paysage, de même que le traitement des limites privé/public.

Conseil et vigilance par rapport à des projets privés



Dans le cas de communes non encore dotées de PLU approuvés, et au vu de travaux non autorisés, non conformes, ou projets mal intégrés, certains élus demandent une intervention du CAUE. Selon les cas, celle-ci est ponctuelle ou bien fait l'objet d'une étude de terrain suivie d'une sensibilisation grand public (diaporama / livret consultable en mairie, ...)

Conseils techniques de restauration ou valorisation

Les communes font appel régulièrement au CAUE pour la restauration et la valorisation de leur patrimoine non protégé. Après visite sur place, le CAUE rédige **une note d'intérêt patrimonial** ainsi qu'**une notice de conseils**. Des recherches documentaires peuvent permettre de compléter l'information et développer la connaissance des habitants et des visiteurs.

Le patrimoine concerné est très varié : église, chapelle, petit patrimoine, ancien presbytère, équipement public, grange emblématique... comme aussi bien un groupement bâti ou des points ciblés.

- Guider la faisabilité du projet, la valorisation du patrimoine
- Conseiller sur le choix des matériaux et techniques traditionnelles de restauration
- Cadrer un programme qui tienne compte des abords et liaisons

Petit patrimoine

Le CAUE apporte ce type de conseils depuis sa création (41 ans).

Nouvellement il nous est demandé de réfléchir et argumenter sur la possibilité - ou pas - de déplacer un édifice.

- Apporter une cohérence dans les repérages et les descriptions d'édifices
- Expliquer comment valoriser sans forcément reconstruire
- Mettre en réseau (circuit, signalétique, livret etc.)

Edifice religieux

Concernant les églises, privés de nos spécialistes, nous nous appuyons davantage sur la CAO (Conservatrice des antiquités et objets d'art) et incitons à consulter soit une AMO (assistance à la maîtrise d'ouvrage) soit directement un architecte du patrimoine.

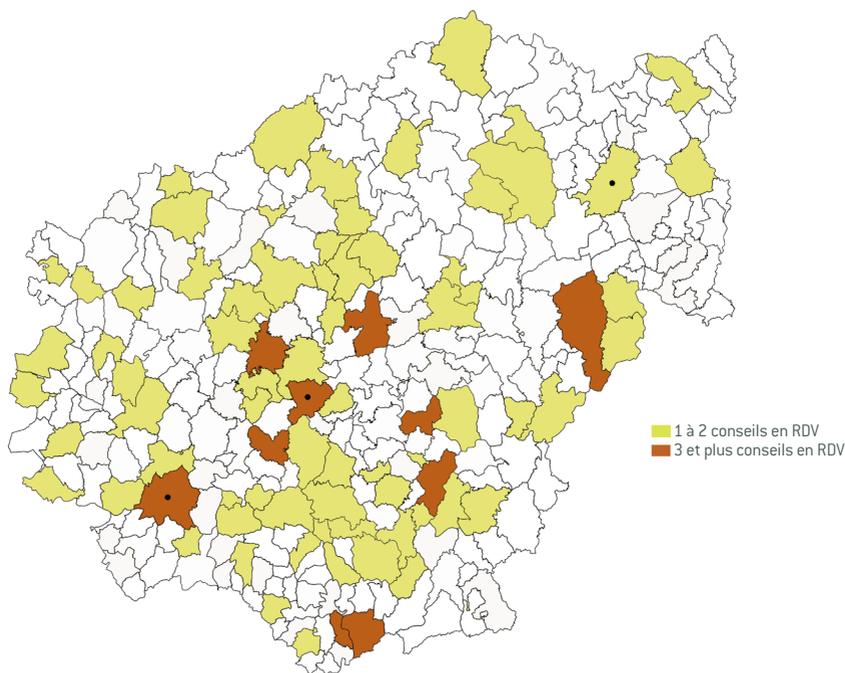
Commissions

Le CAUE est membre de plusieurs commissions départementales ou locales et les conseillers participent à des ateliers ou commissions techniques régionales ou d'EPCI.



- Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages (CDNPS)
- Réseau Paysage
- Fondation du Patrimoine : Pré-commission
- Villes et Villages Fleuris (VVF)
- Label Jardin remarquable
- Jury UTOPIA à Vassivière
- Tulle : Plantons le décor
- CC Pays d'uzerche : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- PNR Millevaches :
 - Commission locale de restauration et de valorisation du patrimoine bâti remarquable

Conseil aux particuliers



20

Le CAUE « fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre. » [Art. 7, loi du 03 janvier 1977, extrait]

Les personnes trouvent au CAUE une aide attentive et personnalisée.

La fréquence des projets d'**habitat alternatif** augmente : groupes de jeunes porteurs de projet de logement avec activité sur place, habitat participatif, formes insolites, autoconstruction, micro-habitat... Cette tendance est un phénomène de société, reflet d'un certain exode urbain et désir d'autonomie ; nous pensons qu'il est indispensable de prévoir à court terme des actions de recueil de témoignages, de coordination et d'information.

Les demandes relatives à l'**urbanisme** ainsi qu'à l'**aménagement paysager**, sont souvent corrélatives aux précédentes.

Les contacts sont de plus en plus nombreux ; le contexte de confinement a permis d'entériner le principe d'échanges par mail en amont -ou à la place- d'un rendez-vous en présentiel devenu aléatoire.

186 conseils ont été donnés dont **48** en RDV au CAUE



Le CAUE intervient en amont du dépôt de la demande de permis et de toute activité de maîtrise d'oeuvre et n'est pas habilité à assumer les missions qui entrent dans ce cadre juridique. Nos fiches-conseils ne constituent en aucun cas des documents contractuels.

PRECISIONS

Documents d'urbanisme
Nos recommandations s'inscrivent dans le cadre des réglementations d'urbanisme locales en vigueur et qui vous devez connaître.
Article R111-21 du code de l'urbanisme «Les constructions... qui sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants peuvent être refusées...»
Documentations
Consultez notre site avec case19.fr et dans la rubrique «nos productions et médian»

Commune Localisation **C A**
Demandeur **M.**
Concepteur —
Parcelle
Superficie
Projet extension d'habitation
Surface
Urbanisme **PLU**
Avancement **PC en cours**
Date de la demande **23/09/20**
Dossier suivi par **C. Deschamps**

PRÉAMBULE

Le projet présenté en PC demande dérogation au PLU. En effet au PLU les toits terrasses ne sont acceptés que pour des extensions limitées à 20 m². Or le présent projet fait 40 m².

CONTEXTE

Le corps principal de la maison, de même qu'une ancienne porcherie accolée déjà réhabilitée, présentent des volumes typiques de l'architecture traditionnelle, avec des pentes supérieures à 70%. La question n'est pas tant celle de la réussite esthétique du projet que celle, de principe, de dérogation.

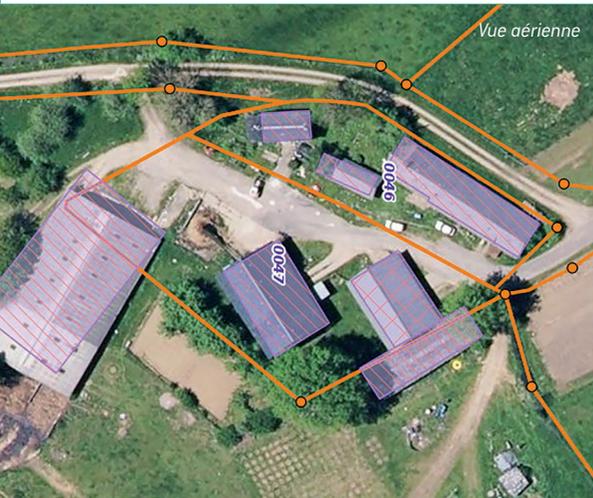
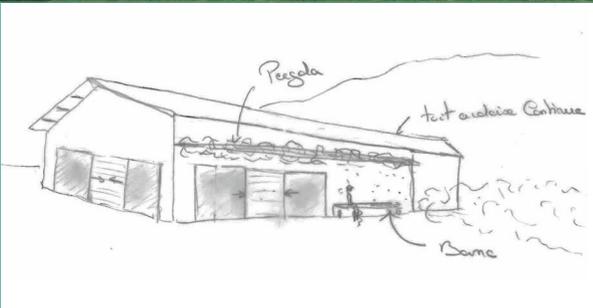
CONSEILS

Plan de l'extension sans modification

Il s'avère que, pour le plan envisagé, c'est-à-dire pour une telle implantation de l'extension, il n'existe pas d'autre solution qu'un toit terrasse sur l'ensemble : en effet réaliser des pentes sous l'égout du versant de la maison occasionnerait les baies de l'étage, réaliser des pentes au droit de l'ex porcherie est impossible vue la faible hauteur de celle-ci. NB réaliser de très faibles pentes à 10 ou 20% conduirait à un résultat « bâtarde » peu harmonieux. Mieux vaut cette image simple de « boîte » apposée à l'existant. En outre il s'agit du côté jardin non visible depuis le domaine public.
Attention néanmoins à la question du garde-corps, obligatoire quand le contre-bas est supérieur à 1,20m, ce qui est le cas. Ce garde-corps, de 1 m de hauteur, doit être représenté car il va modifier les proportions, sauf s'il est réalisé en fils d'acier et donc très transparent.



Plan d'un particulier



19 Corrèze
caue
Cabinet d'architecture, d'urbanisme et de développement

43 quai Antoine Briand
63000 Tulle
Tél. 03 13 24 04 44
Contact : case@caue19.fr
www.caue19.fr — www.facebook.com/cauecorreze



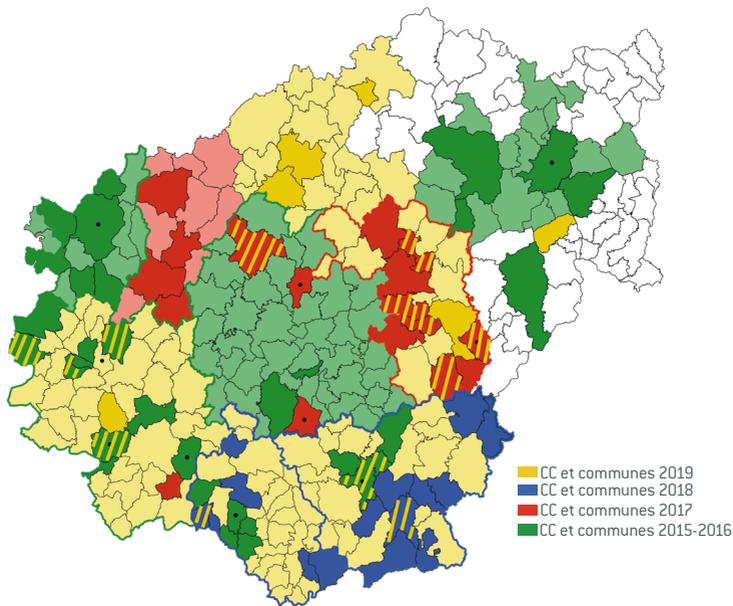
Formation

Formation des maîtres d'ouvrages et professionnels

Journées techniques «Du conseil au projet»

Les règles de distanciation et le télétravail ont empêché de reproduire les journées techniques qui s'étaient initiées et renouvelées depuis 2016. Elles devraient reprendre dès 2021 à l'attention des nouveaux élus, des chargés de mission urbanisme et des instructeurs des collectivités.

- La journée 1 « **Initiation pratique à l'urbanisme** » : Elle aborde la question de l'insertion paysagère des projets à travers la lecture d'un vrai permis de construire puis un travail pratique d'implantation d'une maison sur une maquette.
- La journée 2 « **La maison, qualité du projet** » est plus orientée sur l'analyse architecturale du bâti existant et des constructions neuves. Elle se fait en partenariat avec un conseiller en énergie.



Préparation 3^{ème} journée technique sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Au sein du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi), les OAP expriment de manière qualitative **les ambitions et la stratégie d'une collectivité** territoriale en termes d'aménagement.

Pièce obligatoire du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi), elles servent de cadre au projet urbain souhaité par les élus, les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec ces orientations.

L'idée est de proposer une journée technique avant la fin de l'année 2021. Elle permet d'offrir un temps pour expliquer et comprendre **cet outil majeur du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

L'objectif de cette troisième session est de **partager une culture commune** sur l'usage et l'intérêt de cet outil OAP en Corrèze. Elle débute par un rappel sur le contenu général et les autres outils du PLU puis sur les enjeux liés au contexte corrézien. De la même façon que pour les deux premières journées, la présentation s'appuie ensuite sur **des cas concrets** (d'ici et d'ailleurs) et sur un exercice pratique « in situ ». Il s'agit sur la base d'un nouveau quartier existant de dessiner l'OAP la plus juste qu'il aurait fallu proposer en amont dans le PLU. La démarche à engager (procédure et suite logique) dans le cadre d'un projet soumis à OAP vient conclure la journée.





Sensibilisation

Sensibilisation du public

6 actions de sensibilisation pour un nombre de participants supérieur à **100**.

Les Journées Nationales de l'Architecture

Comme chaque année, le CAUE participe, dans le temps du « mois du cadre de vie » en partenariat avec l'URCAUE et la DRAC, aux Journées Nationales de l'Architecture. Programmée en octobre 2020, la visite a pu être maintenue malgré la crise. Une vingtaine de participants, dont des élus de Tulle Agglo, ont pu découvrir le site universitaire de Tulle au coeur de l'ancien quartier emblématique de la « Manu ». Plus particulièrement, M. Beffre, architecte du projet, nous a ouvert les portes du chantier du 419, une réhabilitation innovante tant dans son programme que du point de vue énergétique. La visite s'est conclue avec la présentation de l'exposition des photos du concours « ma ruralité heureuse ».



Silhouette de bourg en photophore



L'approche des fêtes de fin d'année et le reconfinement, nous a permis de nous questionner sur une action en lien avec la période.

Aussi, nous avons pris le parti d'associer nos nombreuses photographies de silhouettes de bourg et l'envie de faire des décorations de Noël. Là encore, un moyen de faire découvrir l'architecture, le paysage par une activité ludique de saison.

Une notice explicative pour la création de ces photophores a été créée en interne permettant ainsi une réalisation facile pour les enfants qu'ils soient à l'école ou à la maison. La notice est consultable sur le site CALAMED et a été partagée par des communes par le biais de notre compte Facebook.

Plaquettes d'information

Les enduits en Corrèze



Mur ancien ou mur nouveau : **l'enduit est la peau de la maison**. Il confère au bâti des valeurs bien actuelles d'économie d'énergie et d'intégration au paysage.

De nombreux CAUE ont produit des documents de conseil sur les enduits au début de leur existence. Ce dépliant expose **le résumé d'une longue expérience** et d'un repérage très complet des usages corréziens en la matière.

Les granges en Corrèze

Cette plaquette existait depuis 2009, mais étant en rupture de stock ; nous avons saisi cette occasion pour la « rafraîchir », notamment en lui appliquant la nouvelle charte et le nouveau logo.

Elle est un préalable de connaissance des typologies corréziennes, qui a été suivi par « nouveaux usages des granges » (expo + dépliant). On y trouve par exemple **l'organisation de la ferme**, la différence entre « grange limousine » et « grange auvergnate »... et d'autres formes de granges plus curieuses.

Feuille «Guide du Petit Patrimoine»

Les élus, comme les particuliers, nous interrogent de façon récurrente **sur les démarches** à entreprendre pour **restaurer un élément du petit patrimoine**. Ce petit guide devance toutes les questions préalables, sans entrer dans le conseil technique qui, lui, demeure au cas par cas. Il complète le dépliant « le petit patrimoine ».

Participations au Salon de l'habitat de Brive

Cette année, malgré la pandémie, le CAUE a profité d'un stand mis à disposition par le Conseil Départemental. Grâce à ce **regroupement des services** (CD, ADIL et CAUE) au sein des salons, les visiteurs peuvent facilement prendre des conseils d'un stand à l'autre ; un gain de temps apprécié. Le Salon de Brive est incontestablement le plus porteur pour le CAUE en terme de **prise de contacts**, même si cette année a été moins fructueuse du fait de la crise sanitaire. C'est près de 240 plaquettes qui ont été distribuées sur ce salon. Le CAUE présente aussi systématiquement un échantillon de ses panneaux d'exposition.



Sensibilisation des scolaires

Scolaires - Argentat



La communauté de communes de Xaintrie Val Dordogne a sollicité le CAUE pour accompagner une expérience qu'elle anime auprès de deux groupes de collégiens d'Argentat **dans le cadre de l'élaboration de son PLUi**. Nous sommes intervenus en janvier auprès d'une vingtaine d'élèves du collège Simone Veil pour présenter nos métiers d'Urbaniste, Architecte et Paysagiste.

Forum des métiers - Brive

C'est en février, avant le confinement, que le rectorat a organisé des rencontres pour le bénéfice des élèves de troisième des collèges de basse-Corrèze. Des **stands tenus par des professionnels** sont destinés à recevoir les élèves par petit groupe afin de leur **présenter un métier**. Le CAUE a présenté le métier d'architecte, les études, la diversité, les difficultés et les satisfactions.

30

Enfants du Patrimoine - Bort-les-Orgues



Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (JEP) le ministère de la Culture a initié en partenariat avec les CAUE, **une journée dédiée à la jeunesse**. Une collaboration ancienne avec le lycée professionnel Bort-Artense a conduit à la tenue de visites commentées. Deux thèmes particulièrement bien représentés en ville ont été le support de découverte et de dessins : **les halles et l'Art Nouveau/l'Art Déco**.

Information et communication

Données statistiques - consultations des vidéos et documents

The screenshot shows the Calameo website interface. At the top, there are navigation tabs: "TABLEAU DE BORD", "PUBLICATIONS", "FAVORIS", "COMMENTAIRES", "ABONNÉS", "STATISTIQUES", "PARAMÈTRES", and "DÉCONNEXION". The main content area displays a grid of document thumbnails. Each thumbnail includes a title, a small image, and a view count. The documents shown include:

- NOTICE PHOTOPHORE CAUE 19 (116 vues)
- GUIDE DU PETIT PATRIMOINE CAUE (64 vues)
- PRÉPAREZ VOTRE PROGRAMME DE MAISON (0 vues)
- RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 CAUE (34 vues)
- PLAQUETTE LES GRANGES EN CORREZE (72 vues)
- RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 CAUE (10 vues)
- PLAQUETTE LES ENDUITS EN CORREZE (48 vues)
- RAPPORT ACTIVITÉS 2017 (106 vues)
- RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 (48 vues)
- LES TOITS CONTEMPORAINS EN CORREZE (70 vues)

Depuis 2020, nous mettons régulièrement nos documents sur des plateformes de consultation en ligne (plaquettes, rapports d'activités, vidéos...). À ce jour, nous comptabilisons **10 127 lecteurs, 545 téléchargements** de nos documents et un grand nombre de vues de nos dernières productions. Les vidéos (disponibles sur notre chaîne YouTube « Caue Corrèze »), quant à elles, ont été **visionnées 1 191 fois**.

31

Instagram et Facebook



De part l'action commune lancée fin mars entre les CAUE de la Nouvelle-Aquitaine, le CAUE a dû créer un compte Instagram. Ce nouveau moyen de communication permet de mettre des photographies des actions CAUE de manière instantanée.

Fin 2020, le bilan de ce réseau social est plus que satisfaisant car il comptabilise **plus de 500 personnes abonnées**.

The screenshot shows the Instagram profile page for CAUE. The profile name is "CAUE_19" with a bio: "Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement conseille les collectivités ainsi que les particuliers. www.caue19.fr". The page shows a grid of posts, including a "NOTICE EXPLICATIVE POUR LA CRÉATION DE QUARTIERS DE VILLE 2020" and "Journées nationales de l'architecture".

Le compte Facebook, lui, reste un outil de communication plus accessible par le plus grand nombre et est plus complet pour une programmation d'évènements et leurs descriptions.

The screenshot shows the Facebook page for CAUE de la Corrèze. The page name is "CAUE de la Corrèze" with the handle "@cauecorrèze - Entreprise locale". A post is visible with the text "Re-confinement des équipes !!". The page also shows navigation options like "Accueil", "À propos", "Évènements", and "Plus".

Revue de presse

CAUE de la Corrèze se sent impatient.
7 juillet 2020

Retrouvez-nous ce soir sur France Bleu Limousin 103.5, à 18h10 dans l'émission "Invité qui vaut le détour". Ou vous dévoilez notre nouvelle action de 16€.



Invité qui vaut le détour
De lundi au vendredi à 18h10
16 euros

Sur les, bon, petits, beaux, beaux, beaux. Parce que Limousin vous présente chaque soir de vendredi à 18h10 dans un espace qui fait bouger les Limousins.

Donnez nous 16 euros (2020)

BRIVE

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHÉ

Les scénarios d'évolution du parc des sports Georges-Auger

Les clubs qui utilisent les infrastructures du parc Georges-Auger se sont réunis pour réfléchir aux transformations possibles à réaliser dans le futur. Plusieurs pistes sont envisagées qui tiennent compte de la zone rouge du plan de prévention au risque d'inondation.

Les locaux de développement des clubs ont été au nombre de sept. Ce groupement de clubs a permis de rassembler les clubs de la région pour réfléchir à la mise en œuvre de projets communs. Les clubs de la région ont été invités à présenter des idées de projets. Les clubs de la région ont été invités à présenter des idées de projets. Les clubs de la région ont été invités à présenter des idées de projets.

Après avoir été élus membres du conseil d'administration, les clubs ont été invités à présenter des idées de projets. Les clubs de la région ont été invités à présenter des idées de projets. Les clubs de la région ont été invités à présenter des idées de projets.

Trois cent mille euros investis
La commission pour des communes rurales de la Corrèze a financé la construction de la piscine de Saint-Pantaleon-de-Larché.

Hypothèse de reconstruction à survie de la tribune (image de synthèse)
Une image de synthèse montrant la tribune reconstruite à l'arrière-plan.

Un million d'investissement sur les routes et les infrastructures communales

Les élus des communes rurales de la Corrèze ont voté un budget de 1 million d'euros pour financer des travaux de voirie et d'entretien des routes communales.

Le conseil municipal de Saint-Pantaleon-de-Larché a voté un budget de 1 million d'euros pour financer des travaux de voirie et d'entretien des routes communales.

Sur internet Photographes amateurs, curieux, amoureux de la région... partagez votre vision



Jusqu'au 20 septembre, les douze Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Nouvelle-Aquitaine, sous l'égide de leur Union Régionale (URCAUE), valorisent la ruralité en Nouvelle-Aquitaine par un concours photo sur Internet intitulé : « Ma ruralité heureuse - vécue ou rêvée - en Nouvelle-Aquitaine ».

Pour être éligible à ce concours, les photos doivent être déposées sur le site Internet de l'URCAUE jusqu'au dimanche 20 septembre. Pour ce faire, les participants insistent durant cette période au maximum 3 photos sur la plateforme de dépôt accessible depuis le site Internet de l'URCAUE (www.urcaue-nr.fr) relayée par les CAUE sur leurs différents réseaux sociaux et sur leur site Internet.

Ce concours est organisé en deux étapes : la première à l'échelle du département, chaque CAUE est chargé de promouvoir le concours et d'organiser un jury qui sélectionnera 5 photos (In septembre) ; la seconde à l'échelle régionale, y compris les photographes sélectionnés au niveau départemental, l'URCAUE est chargée d'organiser le jury régional qui désignera les photographes gagnantes (début octobre).

Quel regard positif portez-vous sur la ruralité dans notre région ?
Photographes amateurs, curieux, amoureux de la région ou simple visiteur de passage, faites-nous part de votre vision, partagez votre regard sur la ruralité de Nouvelle-Aquitaine. La Nouvelle-Aquitaine jouit d'une diversité d'espaces ruraux peu ou souvent mis en valeur. Nos traversons, nous y vivons, sans prendre le temps de le découvrir. Le concours photo « Ma ruralité heureuse » invite à observer, partager et mettre en lumière des paysages naturels ou bâtis, des situations ou encore initiatives participant à une ruralité heureuse que'elle soit vécue ou rêvée.

Plus d'informations : www.facebook.com/CAUE.de.la.Corrèze

Un conseil (très) utile

- Vous êtes un particulier, propriétaire d'un bâtiment sur notre commune
- Vous envisagez de le restaurer, de le transformer ou de le rénover
- Vous souhaitez l'intégrer harmonieusement dans le cadre paysager, de la topographie, du climat (occultation)...
- Vous aimeriez être informé des dernières avancées en matière d'équipements techniques (chauffage, climatisation, panneaux photovoltaïques, protection solaire ou...) et des contraintes techniques, architecturales mais aussi climatiques et environnementales.
- Vous pouvez découvrir nos faire aider dans la conception de votre projet, l'arrêt du dépôt de permis de construire pour le 16/10. En effet, le CAUE de la Corrèze adhère à l'association de l'URCAUE (Union Régionale de l'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et est associée loi 1901, crée en 1979 en Corrèze mais qui existe toujours en 2020.
- Le CAUE ont pour vocation de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement en consultant les collectivités locales sur leurs projets mais aussi les particuliers qui désirent construire ou rénover.
- Le CAUE est composé pour sa partie technique d'un architecte paysagiste, d'un architecte conseil et d'un architecte urbaniste ainsi que d'un paysagiste.
- À partir de cela, le CAUE intervient gratuitement et sur rendez-vous dès lors que vous en faites la demande.

Munis-ez vous pour votre entrevue de tout ce qui permettra des photos du cadre et/ou des bâtiments, l'extrait du cadastre, et ainsi que votre imagination et votre passion

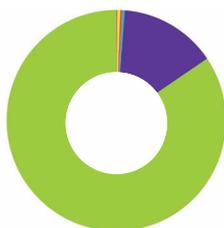
Contactez le CAUE Corrèze
45 quai Aristide Briant
19000 TULLE
05 55 26 06 48
Cau@urcaue.fr
www.cau19.fr

32

Bilan annuel

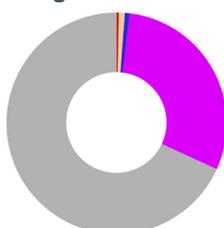
Compte de résultat 2020

Produits



■ TA CAUE	200 010€
■ Cotisation adhérents	33 834€
■ Transferts de charges	668€
■ Produits financiers	596€
■ Autres Produits	1 029€
■ Autres services	41€

Charges



■ Charges de personnel	149 625€
■ Achats et charges externes	65 660€
■ Impôts et taxes	1 512€
■ Amortissements et provisions	1 927€
■ Autres charges	366€

Excédent

17 088€

La Taxe d'Aménagement (TA), ça fonctionne comment ?

1% TA = ancienne TD CAUE + ancienne TD ENS

33

Entrée en vigueur au **1^{er} mars 2012**, la TA a été votée au **taux de 1%** par le Conseil Départemental de la Corrèze. Ce taux est réparti entre la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le CAUE.

En 2020, la répartition a été votée ainsi :

1% TA = 0,1939 % CAUE + 0,8061% ENS

1 031 512€ = 200 010€ + 831 482€

Le budget de fonctionnement du CAUE provient essentiellement d'une partie des recettes de **la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA)**, votée par le Conseil Départemental. Les adhésions complètent cette ressource principale.

Comme l'année précédente, le résultat est **excédentaire** mais pour des raisons de restriction d'équipe et grâce à une gestion rigoureuse des dépenses. Cette année, la COVID a eu des conséquences sur certaines lignes de charges de manière positive en réduisant les coûts. Pour autant, certains frais restent fixes. La diminution d'adhésion des communes est sensible mais le montant est faussé cette année par le rattrapage d'adhésion N-1 de Tulle Agglo. Tout ceci amène la structure à être excédentaire une fois de plus mais pour des raisons exceptionnelles.

Le Conseil d'Administration

Présidente

Mme PITTMAN Lilith, conseillère municipale de Brive-la-Gaillarde

Vice-Présidents

M. DELPECH Jean-Jacques, conseiller départemental du canton de St Pantaléon de Larche

M. LEYGNAC Jean-Claude, conseiller départemental du canton d'Argentat

Réprésentants des collectivités locales

Mme BOISSIERAS Pascale, conseillère départementale du canton de l'Yssandonnais

M. AUDEBERT Michel, maire de Troche

Mme COULAUD Danielle, maire de Margerides

Mme DUCLOS Florence, conseillère départementale du canton de Malemort

Représentant les personnes qualifiées

M. BESSE Nicolas - paysagiste concepteur

M. PENY Philippe - architecte, Secrétaire

Représentants de l'Etat

Mme SAADE Marion, Directeur de la Direction Départementale des Territoires

M. MALROUX Dominique, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale

M. PÉROT Elisabeth, Architecte des Bâtiments de France

Représentants des professions concernées

M. SOUFFRON Vincent, CROAL

Mme LATOUR Anne-Marie, architecte

M. UNDERNER Eric - FDB 19

M. LAVEAUX Henri - CAPEB 19

Membres désignés par les compagnies consulaires

M. BRISSEAU Olivier - CCI de la Corrèze, Trésorier

M. CROISILLE Eric - Chambre des Métiers

M. MERPILLAT Jean-Paul - Chambre d'Agriculture

Membres élus par l'Assemblée Générale

M. ARMENAUD William - paysagiste concepteur

M. DUBOIS Frédéric - enseignant, FST de Limoges à Egletons

M. MOISSON Albert - maire de Neuville, désigné par l'association des maires

M. FERRE Charles - maire d'Egletons, désigné par l'association des maires

Représentante élue par le personnel du CAUE

Mme DESCHAMPS Catherine, architecte conseillère

L'équipe du CAUE



Directrice, Architecte-Urbaniste

Mme Laure Reygner

Paysagiste-Urbaniste OPQU

Mme Sandra Nicolle



**Responsable Administratif,
graphiste**

Mme Sabrina Agnoux Champ

Architecte conseillère

Mme Catherine Deschamps



Stagiaire (6 sem.)

M. Nicolas Vignau

35

Formations/Rencontres de l'équipe



— Rencontre de travail inter-organismes (Boislim, CPIE, Corrèze Tourisme, Corrèze Ingénierie, UDAP, CAUE)

— Webinaires :

- Nouveau défi : Habiter le vivant [FNCAUE](#)
- Le genre dans l'espace public [CAUE 34](#)
- La campagne espace de projet [CAUE 86](#)
- ZAN : Zéro Artificialisation Nette [Institut Paris Région](#)
- Nouveau Fascicule 35 [UNEP Union Nationale des entrepreneurs du Paysage](#)
- Transitions Energét(h)iquement (Economie et ressources//Urbanité et biodiversité//Stratégie territoriale) [Ordre des archi de NA](#)

- Initier et conduire une démarche globale de revitalisation de centre-bourg// Dynamiser l'activité commerciale des centres-bourgs [PQNA Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine](#)

Un CAUE pour quoi, pour qui ?

Créé en 1979 à l'initiative du Conseil Départemental et des services de l'État dans le cadre de la loi sur l'architecture, le CAUE de la Corrèze, comme l'ensemble des CAUE répartis en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, est **investi d'une mission de service public**.

Associations loi 1901, les CAUE sont gérés par des conseils d'administration de **manière indépendante** et sont essentiellement financés par **une part de la Taxe d'Aménagement (TA)** votée par le Conseil Départemental.

Les CAUE ont pour objet de **promouvoir la qualité de l'architecture de l'urbanisme et de l'environnement** et pour mission le conseil aux collectivités locales sur leurs projets, la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels, l'information et la sensibilisation du public, l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover.



Les CAUE en chiffres

(source : repères et chiffres clés - 2019 FNCAUE)

- 93** CAUE au 1^{er} janvier 2019
- 3/4** CAUE agissant dans une Union Régionale
- 1 205** professionnels au service des territoires
- 2 116** administrateurs

19 Corrèze

c|a.u.e

45 quai Aristide Briand - 19000 Tulle
tél. 05 55 26 06 48



courriel caue.19@wanadoo.fr
facebook www.facebook.com/cauecorreze
Instagram www.instagram.com/caue_19